SECTION DE L'HERAULT TEL/ 04-67-15-75-65

Port: 06-11-60-25-67 e-mail: fo.drfip34@dgfip.finances.gouv.fr

Syndicat National des Finances Publiques Force Ouvrière

Section de l'HERAULT

CTL du 06/01/2015

"Menu Minceur..."

Après les fêtes, un CTL avec un ordre du jour au régime sec.

Un seul point: L'installation des nouveaux élus.

Utile mais pas suffisant!

Les élus FO-DGFIP-34 regrettent que d'autres points essentiels n'aient pas été portés à l'ordre du jour , notamment ceux liés aux restructurations. En effet nous sommes en période de vœux de mutations et certaines informations sur les postes et services permettraient aux agents un positionnement plus maîtrisé.

Toutefois , un tiers des représentants des personnels à ce CTL étant de nouveaux élus , le rappel de certaines règles et pratiques pouvaient se concevoir. Ceci à permis également de rappeler une certaine déontologie.

D'ailleurs, suite à cette présentation des règles de fonctionnement du CT, les OS ont rappelé la nécessité du caractère confidentiel des documents préparatoires et des débats (notamment interdiction des enregistrements).

En questions diverses, sur une interrogation concernant la vision du dialogue social via la Direction locale, cette dernière affirme que pour elle ,outre les éléments figurant à l'article 34 du décret 2011,"la transparence est l'élément fondateur du dialogue social".

Gageons que nous aurons sûrement l'occasion de le lui rappeler d'ici peu.

De plus comment parler de dialogue social alors que la Direction Générale décide de pénaliser le travail syndical en refusant de prendre en charge les frais liés aux préparations des instances (CT,CAP etc...)?

Les élus FO-DGFIP 34 : Titulaires : Bernadette JAGA , Laurent GOMEZ, Suppléante : Gisèle AMOUROUX.

	BULLETIN D'ADHESION	
	NOM :	PRÉNOM :
DGFIP	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :
	AFFECTATION :	
		Fait àle(signature)
→ 60	% de la cotisation syndicale est dé	(signature) ductible du montant de l'impôt sur le revenu